

La Vie Économique et Sociale

LES ASSURANCES SOCIALES

AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1935 SERONT LIQUIDÉES LES PREMIÈRES RENTES VIEILLESSE

L'article 15 de la loi du 30 avril 1930 dit en l'un de ses paragraphes : « Pour les assurés de la période transitoire qui, depuis la mise en vigueur de la loi, n'auraient effectué chaque année, sur les salaires professionnels qui constituent leurs principales ressources, les versements correspondants au moins à 240 cotisations journalières, la pension de vieillesse, calculée conformément au paragraphe premier sera égale à autant de centimes de la pension normale que l'assuré aura effectué de cotisations... »

Appelons cet article qui intéresse un grand nombre d'assurés : « Les assurés âgés de 60 à 65 ans, au moment de la mise en vigueur de la loi, non bénéficiaire ou non susceptible de bénéficier d'une allocation du 5<sup>e</sup> article 1910, et qui, continuant à travailler, ont été cotisés pendant l'année 1934, par l'article premier, paragraphe 2, pour le risque vieillesse seulement... »

Ceux qui auront effectué ces versements pendant cinq ans, dans les conditions prescrites par la loi, auront droit à une pension garantie de 500 francs. Ils auront droit à une rente produite par la capitalisation de leurs versements, mais celle-ci sera bien faible.

Par contre, ils auront droit de recevoir le minimum garanti après cinq ans de versements soit une rente de 600 fr. (720 francs pour les assurés de la 5<sup>e</sup> catégorie) et la rente de 300 fr. pour les assurés du paragraphe 3.

Pour bénéficier de diverses dispositions que nous venons de rappeler, l'assuré devra avoir rempli les conditions ci-après : 1. Avoir son immatriculation réelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1933, date de la mise en vigueur de la loi ; 2. Compléter, sur ses cartes, ses cotisations annuelles d'assurances sociales, 240 cotisations journalières de sa catégorie ; 3. L'assuré, qui n'aura pas chaque année versé 240 cotisations, devra verser, à l'expiration de son contrat, un minimum de 1.200, ne pourra prétendre au minimum garanti.

Par suite du chômage et aussi de la méconnaissance de la loi, de telles conditions vont priver nombre d'assurés de leur droit à la rente vieillesse. Il faut espérer que sur ce point des modifications de la loi, prochainement, viendront. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce problème dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs.

PROGRAMME DES TRAINS de la C<sup>o</sup> du NORD GUIDE LUIS MASSON

RADIO P.T.T. NORD à LILLE (247 m. 3). — Mercredi 8 janvier. — 8 h. : Revue de la Presse Parisienne. — 9 h. : Chronique de la Presse. — 10 h. : Musique de chambre. — 11 h. : Concert de la Société de Musique de chambre. — 12 h. : Informations. — 13 h. : Informations. — 14 h. : Informations. — 15 h. : Informations. — 16 h. : Informations. — 17 h. : Informations. — 18 h. : Informations. — 19 h. : Informations. — 20 h. : Informations. — 21 h. : Informations. — 22 h. : Informations.

RADIO PARIS (1.648 m. 8). — 5 h. 45 : Culture physique. — 7 h. : Disques. — 7 h. 15 : Presse. — 7 h. 45 : Culture physique. — 8 h. : Disques. — 8 h. 15 : Disques. — 8 h. 30 : Disques. — 8 h. 45 : Disques. — 9 h. : Disques. — 9 h. 15 : Disques. — 9 h. 30 : Disques. — 9 h. 45 : Disques. — 10 h. : Disques. — 10 h. 15 : Disques. — 10 h. 30 : Disques. — 10 h. 45 : Disques. — 11 h. : Disques. — 11 h. 15 : Disques. — 11 h. 30 : Disques. — 11 h. 45 : Disques. — 12 h. : Disques. — 12 h. 15 : Disques. — 12 h. 30 : Disques. — 12 h. 45 : Disques. — 13 h. : Disques. — 13 h. 15 : Disques. — 13 h. 30 : Disques. — 13 h. 45 : Disques. — 14 h. : Disques. — 14 h. 15 : Disques. — 14 h. 30 : Disques. — 14 h. 45 : Disques. — 15 h. : Disques. — 15 h. 15 : Disques. — 15 h. 30 : Disques. — 15 h. 45 : Disques. — 16 h. : Disques. — 16 h. 15 : Disques. — 16 h. 30 : Disques. — 16 h. 45 : Disques. — 17 h. : Disques. — 17 h. 15 : Disques. — 17 h. 30 : Disques. — 17 h. 45 : Disques. — 18 h. : Disques. — 18 h. 15 : Disques. — 18 h. 30 : Disques. — 18 h. 45 : Disques. — 19 h. : Disques. — 19 h. 15 : Disques. — 19 h. 30 : Disques. — 19 h. 45 : Disques. — 20 h. : Disques. — 20 h. 15 : Disques. — 20 h. 30 : Disques. — 20 h. 45 : Disques. — 21 h. : Disques. — 21 h. 15 : Disques. — 21 h. 30 : Disques. — 21 h. 45 : Disques. — 22 h. : Disques. — 22 h. 15 : Disques. — 22 h. 30 : Disques. — 22 h. 45 : Disques. — 23 h. : Disques. — 23 h. 15 : Disques. — 23 h. 30 : Disques. — 23 h. 45 : Disques. — 24 h. : Disques. — 24 h. 15 : Disques. — 24 h. 30 : Disques. — 24 h. 45 : Disques. — 25 h. : Disques. — 25 h. 15 : Disques. — 25 h. 30 : Disques. — 25 h. 45 : Disques. — 26 h. : Disques. — 26 h. 15 : Disques. — 26 h. 30 : Disques. — 26 h. 45 : Disques. — 27 h. : Disques. — 27 h. 15 : Disques. — 27 h. 30 : Disques. — 27 h. 45 : Disques. — 28 h. : Disques. — 28 h. 15 : Disques. — 28 h. 30 : Disques. — 28 h. 45 : Disques. — 29 h. : Disques. — 29 h. 15 : Disques. — 29 h. 30 : Disques. — 29 h. 45 : Disques. — 30 h. : Disques. — 30 h. 15 : Disques. — 30 h. 30 : Disques. — 30 h. 45 : Disques. — 31 h. : Disques. — 31 h. 15 : Disques. — 31 h. 30 : Disques. — 31 h. 45 : Disques. — 32 h. : Disques. — 32 h. 15 : Disques. — 32 h. 30 : Disques. — 32 h. 45 : Disques. — 33 h. : Disques. — 33 h. 15 : Disques. — 33 h. 30 : Disques. — 33 h. 45 : Disques. — 34 h. : Disques. — 34 h. 15 : Disques. — 34 h. 30 : Disques. — 34 h. 45 : Disques. — 35 h. : Disques. — 35 h. 15 : Disques. — 35 h. 30 : Disques. — 35 h. 45 : Disques. — 36 h. : Disques. — 36 h. 15 : Disques. — 36 h. 30 : Disques. — 36 h. 45 : Disques. — 37 h. : Disques. — 37 h. 15 : Disques. — 37 h. 30 : Disques. — 37 h. 45 : Disques. — 38 h. : Disques. — 38 h. 15 : Disques. — 38 h. 30 : Disques. — 38 h. 45 : Disques. — 39 h. : Disques. — 39 h. 15 : Disques. — 39 h. 30 : Disques. — 39 h. 45 : Disques. — 40 h. : Disques. — 40 h. 15 : Disques. — 40 h. 30 : Disques. — 40 h. 45 : Disques. — 41 h. : Disques. — 41 h. 15 : Disques. — 41 h. 30 : Disques. — 41 h. 45 : Disques. — 42 h. : Disques. — 42 h. 15 : Disques. — 42 h. 30 : Disques. — 42 h. 45 : Disques. — 43 h. : Disques. — 43 h. 15 : Disques. — 43 h. 30 : Disques. — 43 h. 45 : Disques. — 44 h. : Disques. — 44 h. 15 : Disques. — 44 h. 30 : Disques. — 44 h. 45 : Disques. — 45 h. : Disques. — 45 h. 15 : Disques. — 45 h. 30 : Disques. — 45 h. 45 : Disques. — 46 h. : Disques. — 46 h. 15 : Disques. — 46 h. 30 : Disques. — 46 h. 45 : Disques. — 47 h. : Disques. — 47 h. 15 : Disques. — 47 h. 30 : Disques. — 47 h. 45 : Disques. — 48 h. : Disques. — 48 h. 15 : Disques. — 48 h. 30 : Disques. — 48 h. 45 : Disques. — 49 h. : Disques. — 49 h. 15 : Disques. — 49 h. 30 : Disques. — 49 h. 45 : Disques. — 50 h. : Disques. — 50 h. 15 : Disques. — 50 h. 30 : Disques. — 50 h. 45 : Disques. — 51 h. : Disques. — 51 h. 15 : Disques. — 51 h. 30 : Disques. — 51 h. 45 : Disques. — 52 h. : Disques. — 52 h. 15 : Disques. — 52 h. 30 : Disques. — 52 h. 45 : Disques. — 53 h. : Disques. — 53 h. 15 : Disques. — 53 h. 30 : Disques. — 53 h. 45 : Disques. — 54 h. : Disques. — 54 h. 15 : Disques. — 54 h. 30 : Disques. — 54 h. 45 : Disques. — 55 h. : Disques. — 55 h. 15 : Disques. — 55 h. 30 : Disques. — 55 h. 45 : Disques. — 56 h. : Disques. — 56 h. 15 : Disques. — 56 h. 30 : Disques. — 56 h. 45 : Disques. — 57 h. : Disques. — 57 h. 15 : Disques. — 57 h. 30 : Disques. — 57 h. 45 : Disques. — 58 h. : Disques. — 58 h. 15 : Disques. — 58 h. 30 : Disques. — 58 h. 45 : Disques. — 59 h. : Disques. — 59 h. 15 : Disques. — 59 h. 30 : Disques. — 59 h. 45 : Disques. — 60 h. : Disques. — 60 h. 15 : Disques. — 60 h. 30 : Disques. — 60 h. 45 : Disques. — 61 h. : Disques. — 61 h. 15 : Disques. — 61 h. 30 : Disques. — 61 h. 45 : Disques. — 62 h. : Disques. — 62 h. 15 : Disques. — 62 h. 30 : Disques. — 62 h. 45 : Disques. — 63 h. : Disques. — 63 h. 15 : Disques. — 63 h. 30 : Disques. — 63 h. 45 : Disques. — 64 h. : Disques. — 64 h. 15 : Disques. — 64 h. 30 : Disques. — 64 h. 45 : Disques. — 65 h. : Disques. — 65 h. 15 : Disques. — 65 h. 30 : Disques. — 65 h. 45 : Disques. — 66 h. : Disques. — 66 h. 15 : Disques. — 66 h. 30 : Disques. — 66 h. 45 : Disques. — 67 h. : Disques. — 67 h. 15 : Disques. — 67 h. 30 : Disques. — 67 h. 45 : Disques. — 68 h. : Disques. — 68 h. 15 : Disques. — 68 h. 30 : Disques. — 68 h. 45 : Disques. — 69 h. : Disques. — 69 h. 15 : Disques. — 69 h. 30 : Disques. — 69 h. 45 : Disques. — 70 h. : Disques. — 70 h. 15 : Disques. — 70 h. 30 : Disques. — 70 h. 45 : Disques. — 71 h. : Disques. — 71 h. 15 : Disques. — 71 h. 30 : Disques. — 71 h. 45 : Disques. — 72 h. : Disques. — 72 h. 15 : Disques. — 72 h. 30 : Disques. — 72 h. 45 : Disques. — 73 h. : Disques. — 73 h. 15 : Disques. — 73 h. 30 : Disques. — 73 h. 45 : Disques. — 74 h. : Disques. — 74 h. 15 : Disques. — 74 h. 30 : Disques. — 74 h. 45 : Disques. — 75 h. : Disques. — 75 h. 15 : Disques. — 75 h. 30 : Disques. — 75 h. 45 : Disques. — 76 h. : Disques. — 76 h. 15 : Disques. — 76 h. 30 : Disques. — 76 h. 45 : Disques. — 77 h. : Disques. — 77 h. 15 : Disques. — 77 h. 30 : Disques. — 77 h. 45 : Disques. — 78 h. : Disques. — 78 h. 15 : Disques. — 78 h. 30 : Disques. — 78 h. 45 : Disques. — 79 h. : Disques. — 79 h. 15 : Disques. — 79 h. 30 : Disques. — 79 h. 45 : Disques. — 80 h. : Disques. — 80 h. 15 : Disques. — 80 h. 30 : Disques. — 80 h. 45 : Disques. — 81 h. : Disques. — 81 h. 15 : Disques. — 81 h. 30 : Disques. — 81 h. 45 : Disques. — 82 h. : Disques. — 82 h. 15 : Disques. — 82 h. 30 : Disques. — 82 h. 45 : Disques. — 83 h. : Disques. — 83 h. 15 : Disques. — 83 h. 30 : Disques. — 83 h. 45 : Disques. — 84 h. : Disques. — 84 h. 15 : Disques. — 84 h. 30 : Disques. — 84 h. 45 : Disques. — 85 h. : Disques. — 85 h. 15 : Disques. — 85 h. 30 : Disques. — 85 h. 45 : Disques. — 86 h. : Disques. — 86 h. 15 : Disques. — 86 h. 30 : Disques. — 86 h. 45 : Disques. — 87 h. : Disques. — 87 h. 15 : Disques. — 87 h. 30 : Disques. — 87 h. 45 : Disques. — 88 h. : Disques. — 88 h. 15 : Disques. — 88 h. 30 : Disques. — 88 h. 45 : Disques. — 89 h. : Disques. — 89 h. 15 : Disques. — 89 h. 30 : Disques. — 89 h. 45 : Disques. — 90 h. : Disques. — 90 h. 15 : Disques. — 90 h. 30 : Disques. — 90 h. 45 : Disques. — 91 h. : Disques. — 91 h. 15 : Disques. — 91 h. 30 : Disques. — 91 h. 45 : Disques. — 92 h. : Disques. — 92 h. 15 : Disques. — 92 h. 30 : Disques. — 92 h. 45 : Disques. — 93 h. : Disques. — 93 h. 15 : Disques. — 93 h. 30 : Disques. — 93 h. 45 : Disques. — 94 h. : Disques. — 94 h. 15 : Disques. — 94 h. 30 : Disques. — 94 h. 45 : Disques. — 95 h. : Disques. — 95 h. 15 : Disques. — 95 h. 30 : Disques. — 95 h. 45 : Disques. — 96 h. : Disques. — 96 h. 15 : Disques. — 96 h. 30 : Disques. — 96 h. 45 : Disques. — 97 h. : Disques. — 97 h. 15 : Disques. — 97 h. 30 : Disques. — 97 h. 45 : Disques. — 98 h. : Disques. — 98 h. 15 : Disques. — 98 h. 30 : Disques. — 98 h. 45 : Disques. — 99 h. : Disques. — 99 h. 15 : Disques. — 99 h. 30 : Disques. — 99 h. 45 : Disques. — 100 h. : Disques. — 100 h. 15 : Disques. — 100 h. 30 : Disques. — 100 h. 45 : Disques.

PRÉCISIONS UTILES A PROPOS DE LA PROTHÈSE DENTAIRE

La délivrance des appareils de prothèse dentaire donne lieu de fréquents conflits entre les Caisses et les assurés. Ces conflits ont lieu, le plus souvent, pendant la période de latence, c'est-à-dire pendant la période où l'assuré n'a pas encore effectué de cotisations. Or, pendant cette période, l'assuré n'a pas droit à la pension de vieillesse, mais il a droit à la pension de transition. Cette pension de transition est égale à la pension de vieillesse, mais elle est versée pendant une période limitée.

Qu'en fait la date de celle où l'appareil est demandé, il ne s'agit pas d'une pension de transition, mais d'une pension de vieillesse. Cette pension de vieillesse est versée à partir du moment où l'assuré a effectué 240 cotisations. Elle est égale à la pension de transition, mais elle est versée pendant une période limitée.

LE RÉGLEMENT DES COTISATIONS PAR LES PETITS EMPLOYÉS

L'employeur occupant moins de dix ouvriers, peut acquiescer ses cotisations par chèque à un compte spécial. Le service départemental lui indiquera les formalités à remplir pour se faire ouvrir un compte. L'employeur n'aura plus alors à effectuer le collage mensuel des timbres.

LES GÉRANTS DE SOCIÉTÉS A SUCCURSALES MULTIPLES SONT-ILS ASSUJETTIS ?

La question s'est posée de savoir si les gérants de sociétés à succursales multiples devaient être considérés comme des salariés et par suite, assujettis aux assurances sociales. Toutefois, il y a toujours lieu de considérer si le gérant est dans un rapport juridique de subordination avec l'employeur. Il convient donc de procéder à une étude spéciale à la commission cantonale compétente.

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS A DOMICILE

La situation des travailleurs à domicile est également assez difficile à déterminer. La Cour de cassation a estimé que ces travailleurs devaient être assujettis aux assurances sociales. Toutefois, elle a fixé les conditions qui devaient être remplies par les intéressés pour qu'ils puissent bénéficier de l'assurance sociale.

PHILCO présente le 265 Lyre - 6 étoiles à HAUTE FIDÉLITÉ

RADIO NORO 18, rue des Poissés LILLE

TOUR EIFFEL (1.860 m.). — 12 h. 30 : Paris P.T.T. — 13 h. : Bourse. — 13 h. 15 : Informations. — 13 h. 30 : Chronique agricole. — 13 h. 45 : Chronique de la Presse. — 14 h. : Informations. — 14 h. 15 : Informations. — 14 h. 30 : Informations. — 14 h. 45 : Informations. — 15 h. : Informations. — 15 h. 15 : Informations. — 15 h. 30 : Informations. — 15 h. 45 : Informations. — 16 h. : Informations. — 16 h. 15 : Informations. — 16 h. 30 : Informations. — 16 h. 45 : Informations. — 17 h. : Informations. — 17 h. 15 : Informations. — 17 h. 30 : Informations. — 17 h. 45 : Informations. — 18 h. : Informations. — 18 h. 15 : Informations. — 18 h. 30 : Informations. — 18 h. 45 : Informations. — 19 h. : Informations. — 19 h. 15 : Informations. — 19 h. 30 : Informations. — 19 h. 45 : Informations. — 20 h. : Informations. — 20 h. 15 : Informations. — 20 h. 30 : Informations. — 20 h. 45 : Informations. — 21 h. : Informations. — 21 h. 15 : Informations. — 21 h. 30 : Informations. — 21 h. 45 : Informations. — 22 h. : Informations. — 22 h. 15 : Informations. — 22 h. 30 : Informations. — 22 h. 45 : Informations. — 23 h. : Informations. — 23 h. 15 : Informations. — 23 h. 30 : Informations. — 23 h. 45 : Informations. — 24 h. : Informations. — 24 h. 15 : Informations. — 24 h. 30 : Informations. — 24 h. 45 : Informations. — 25 h. : Informations. — 25 h. 15 : Informations. — 25 h. 30 : Informations. — 25 h. 45 : Informations. — 26 h. : Informations. — 26 h. 15 : Informations. — 26 h. 30 : Informations. — 26 h. 45 : Informations. — 27 h. : Informations. — 27 h. 15 : Informations. — 27 h. 30 : Informations. — 27 h. 45 : Informations. — 28 h. : Informations. — 28 h. 15 : Informations. — 28 h. 30 : Informations. — 28 h. 45 : Informations. — 29 h. : Informations. — 29 h. 15 : Informations. — 29 h. 30 : Informations. — 29 h. 45 : Informations. — 30 h. : Informations. — 30 h. 15 : Informations. — 30 h. 30 : Informations. — 30 h. 45 : Informations. — 31 h. : Informations. — 31 h. 15 : Informations. — 31 h. 30 : Informations. — 31 h. 45 : Informations. — 32 h. : Informations. — 32 h. 15 : Informations. — 32 h. 30 : Informations. — 32 h. 45 : Informations. — 33 h. : Informations. — 33 h. 15 : Informations. — 33 h. 30 : Informations. — 33 h. 45 : Informations. — 34 h. : Informations. — 34 h. 15 : Informations. — 34 h. 30 : Informations. — 34 h. 45 : Informations. — 35 h. : Informations. — 35 h. 15 : Informations. — 35 h. 30 : Informations. — 35 h. 45 : Informations. — 36 h. : Informations. — 36 h. 15 : Informations. — 36 h. 30 : Informations. — 36 h. 45 : Informations. — 37 h. : Informations. — 37 h. 15 : Informations. — 37 h. 30 : Informations. — 37 h. 45 : Informations. — 38 h. : Informations. — 38 h. 15 : Informations. — 38 h. 30 : Informations. — 38 h. 45 : Informations. — 39 h. : Informations. — 39 h. 15 : Informations. — 39 h. 30 : Informations. — 39 h. 45 : Informations. — 40 h. : Informations. — 40 h. 15 : Informations. — 40 h. 30 : Informations. — 40 h. 45 : Informations. — 41 h. : Informations. — 41 h. 15 : Informations. — 41 h. 30 : Informations. — 41 h. 45 : Informations. — 42 h. : Informations. — 42 h. 15 : Informations. — 42 h. 30 : Informations. — 42 h. 45 : Informations. — 43 h. : Informations. — 43 h. 15 : Informations. — 43 h. 30 : Informations. — 43 h. 45 : Informations. — 44 h. : Informations. — 44 h. 15 : Informations. — 44 h. 30 : Informations. — 44 h. 45 : Informations. — 45 h. : Informations. — 45 h. 15 : Informations. — 45 h. 30 : Informations. — 45 h. 45 : Informations. — 46 h. : Informations. — 46 h. 15 : Informations. — 46 h. 30 : Informations. — 46 h. 45 : Informations. — 47 h. : Informations. — 47 h. 15 : Informations. — 47 h. 30 : Informations. — 47 h. 45 : Informations. — 48 h. : Informations. — 48 h. 15 : Informations. — 48 h. 30 : Informations. — 48 h. 45 : Informations. — 49 h. : Informations. — 49 h. 15 : Informations. — 49 h. 30 : Informations. — 49 h. 45 : Informations. — 50 h. : Informations. — 50 h. 15 : Informations. — 50 h. 30 : Informations. — 50 h. 45 : Informations. — 51 h. : Informations. — 51 h. 15 : Informations. — 51 h. 30 : Informations. — 51 h. 45 : Informations. — 52 h. : Informations. — 52 h. 15 : Informations. — 52 h. 30 : Informations. — 52 h. 45 : Informations. — 53 h. : Informations. — 53 h. 15 : Informations. — 53 h. 30 : Informations. — 53 h. 45 : Informations. — 54 h. : Informations. — 54 h. 15 : Informations. — 54 h. 30 : Informations. — 54 h. 45 : Informations. — 55 h. : Informations. — 55 h. 15 : Informations. — 55 h. 30 : Informations. — 55 h. 45 : Informations. — 56 h. : Informations. — 56 h. 15 : Informations. — 56 h. 30 : Informations. — 56 h. 45 : Informations. — 57 h. : Informations. — 57 h. 15 : Informations. — 57 h. 30 : Informations. — 57 h. 45 : Informations. — 58 h. : Informations. — 58 h. 15 : Informations. — 58 h. 30 : Informations. — 58 h. 45 : Informations. — 59 h. : Informations. — 59 h. 15 : Informations. — 59 h. 30 : Informations. — 59 h. 45 : Informations. — 60 h. : Informations. — 60 h. 15 : Informations. — 60 h. 30 : Informations. — 60 h. 45 : Informations. — 61 h. : Informations. — 61 h. 15 : Informations. — 61 h. 30 : Informations. — 61 h. 45 : Informations. — 62 h. : Informations. — 62 h. 15 : Informations. — 62 h. 30 : Informations. — 62 h. 45 : Informations. — 63 h. : Informations. — 63 h. 15 : Informations. — 63 h. 30 : Informations. — 63 h. 45 : Informations. — 64 h. : Informations. — 64 h. 15 : Informations. — 64 h. 30 : Informations. — 64 h. 45 : Informations. — 65 h. : Informations. — 65 h. 15 : Informations. — 65 h. 30 : Informations. — 65 h. 45 : Informations. — 66 h. : Informations. — 66 h. 15 : Informations. — 66 h. 30 : Informations. — 66 h. 45 : Informations. — 67 h. : Informations. — 67 h. 15 : Informations. — 67 h. 30 : Informations. — 67 h. 45 : Informations. — 68 h. : Informations. — 68 h. 15 : Informations. — 68 h. 30 : Informations. — 68 h. 45 : Informations. — 69 h. : Informations. — 69 h. 15 : Informations. — 69 h. 30 : Informations. — 69 h. 45 : Informations. — 70 h. : Informations. — 70 h. 15 : Informations. — 70 h. 30 : Informations. — 70 h. 45 : Informations. — 71 h. : Informations. — 71 h. 15 : Informations. — 71 h. 30 : Informations. — 71 h. 45 : Informations. — 72 h. : Informations. — 72 h. 15 : Informations. — 72 h. 30 : Informations. — 72 h. 45 : Informations. — 73 h. : Informations. — 73 h. 15 : Informations. — 73 h. 30 : Informations. — 73 h. 45 : Informations. — 74 h. : Informations. — 74 h. 15 : Informations. — 74 h. 30 : Informations. — 74 h. 45 : Informations. — 75 h. : Informations. — 75 h. 15 : Informations. — 75 h. 30 : Informations. — 75 h. 45 : Informations. — 76 h. : Informations. — 76 h. 15 : Informations. — 76 h. 30 : Informations. — 76 h. 45 : Informations. — 77 h. : Informations. — 77 h. 15 : Informations. — 77 h. 30 : Informations. — 77 h. 45 : Informations. — 78 h. : Informations. — 78 h. 15 : Informations. — 78 h. 30 : Informations. — 78 h. 45 : Informations. — 79 h. : Informations. — 79 h. 15 : Informations. — 79 h. 30 : Informations. — 79 h. 45 : Informations. — 80 h. : Informations. — 80 h. 15 : Informations. — 80 h. 30 : Informations. — 80 h. 45 : Informations. — 81 h. : Informations. — 81 h. 15 : Informations. — 81 h. 30 : Informations. — 81 h. 45 : Informations. — 82 h. : Informations. — 82 h. 15 : Informations. — 82 h. 30 : Informations. — 82 h. 45 : Informations. — 83 h. : Informations. — 83 h. 15 : Informations. — 83 h. 30 : Informations. — 83 h. 45 : Informations. — 84 h. : Informations. — 84 h. 15 : Informations. — 84 h. 30 : Informations. — 84 h. 45 : Informations. — 85 h. : Informations. — 85 h. 15 : Informations. — 85 h. 30 : Informations. — 85 h. 45 : Informations. — 86 h. : Informations. — 86 h. 15 : Informations. — 86 h. 30 : Informations. — 86 h. 45 : Informations. — 87 h. : Informations. — 87 h. 15 : Informations. — 87 h. 30 : Informations. — 87 h. 45 : Informations. — 88 h. : Informations. — 88 h. 15 : Informations. — 88 h. 30 : Informations. — 88 h. 45 : Informations. — 89 h. : Informations. — 89 h. 15 : Informations. — 89 h. 30 : Informations. — 89 h. 45 : Informations. — 90 h. : Informations. — 90 h. 15 : Informations. — 90 h. 30 : Informations. — 90 h. 45 : Informations. — 91 h. : Informations. — 91 h. 15 : Informations. — 91 h. 30 : Informations. — 91 h. 45 : Informations. — 92 h. : Informations. — 92 h. 15 : Informations. — 92 h. 30 : Informations. — 92 h. 45 : Informations. — 93 h. : Informations. — 93 h. 15 : Informations. — 93 h. 30 : Informations. — 93 h. 45 : Informations. — 94 h. : Informations. — 94 h. 15 : Informations. — 94 h. 30 : Informations. — 94 h. 45 : Informations. — 95 h. : Informations. — 95 h. 15 : Informations. — 95 h. 30 : Informations. — 95 h. 45 : Informations. — 96 h. : Informations. — 96 h. 15 : Informations. — 96 h. 30 : Informations. — 96 h. 45 : Informations. — 97 h. : Informations. — 97 h. 15 : Informations. — 97 h. 30 : Informations. — 97 h. 45 : Informations. — 98 h. : Informations. — 98 h. 15 : Informations. — 98 h. 30 : Informations. — 98 h. 45 : Informations. — 99 h. : Informations. — 99 h. 15 : Informations. — 99 h. 30 : Informations. — 99 h. 45 : Informations. — 100 h. : Informations. — 100 h. 15 : Informations. — 100 h. 30 : Informations. — 100 h. 45 : Informations.

UNIC-RADO LE POSTE FRANÇAIS DE QUALITÉ

RADIO STRASBOURG (248 m. 2). — 10 h. 45 : Cours d'ouverture du coton du Havre. Disques. — 11 h. : Relais de Strasbourg. Disques. — 12 h. 30 : Indication de l'heure. Informations. — 12 h. 45 : Disques. — 13 h. : Cours de la Bourse des valeurs de Strasbourg. 16 h. : Disques. — 16 h. 15 : « Une science nouvelle : la radiesthésie, ses possibilités, ses applications ». — 16 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 16 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 17 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 17 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 17 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 17 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 18 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 18 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 18 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 18 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 19 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 19 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 19 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 19 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 20 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 20 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 20 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 20 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 21 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 21 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 21 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 21 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 22 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 22 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 22 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 22 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 23 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 23 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 23 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 23 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 24 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 24 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 24 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 24 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 25 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 25 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 25 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 25 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 26 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 26 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 26 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 26 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 27 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 27 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 27 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 27 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 28 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 28 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 28 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 28 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 29 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 29 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 29 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 29 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 30 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 30 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 30 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 30 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 31 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 31 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 31 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 31 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 32 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 32 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 32 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 32 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 33 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 33 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 33 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 33 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 34 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 34 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 34 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 34 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 35 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 35 h. 15 : Cours de la Bourse de Paris. — 35 h. 30 : Cours de la Bourse de Paris. — 35 h. 45 : Cours de la Bourse de Paris. — 36 h. : Cours de la Bourse de Paris. — 36 h. 1